

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TERVAL, dûment convoqué par le Maire de TERVAL s'est assemblé en conseil municipal à l'Espace Concordia de La Tardière - Commune de Terval, sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire.

Date de convocation : 03 Mars 2026

Présents : CRABEIL D - BRIFFAUD LM - BOISSON P - BETARD N - TURPAULT JM - AUBINEAU C - TURPEAU S. - BERLAND-BECOT L - LOCHEREAU F - PASQUIER-NOIRAUT M - GERBAUD C - BAUGET C - POUPIN M - ADAM Y - LERAY E - CHARRIER C - GROLLEAU A - CHEVALLEREAU R - LIAIGRE G - RASSINOUX F - VERDON M - METAY F - AUBINEAU M - LOISEAU S - DEDIN-LAPORTE A. - AUGUIN A - VERDON O - BRETON L - VRIGNAULT A - PUAUD Q - RAMBAUD A - GUERINEAU S - MACÉ C formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : BECHETOILLE-SAUZEREAU M représentée par GERBAUD C

Absents : DARD Eric
RAUTUREAU Christophe

Secrétaire : VERDON Mickaël

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

Ordre du jour :

Finances :

1. Décisions prises dans le mois
2. Approbation des comptes financiers uniques 2025 :
 - Budget principal
 - Budgets annexes : assainissement, lotissement les roches, lotissement le clos de la Jarrie et lotissement le clos des Bleuets
3. Approbation des budgets de TERVAL 2026 :
 - budget principal
 - budgets annexes : lotissement les roches, lotissement le clos de la Jarrie et lotissement le clos des Bleuets
4. Affectation du résultat : budget principal
5. Fiscalité : vote des taux communaux
6. Validation contrat OGEC « Ecole Saint-André » TERVAL
7. Accord des subventions aux associations communales
8. Durée amortissement sur les biens producteurs de revenus
9. Facturation des photocopies aux associations de TERVAL

Ressources Humaines :

10. Personnel communal : recrutement d'agent contractuel sur un emploi permanent – poste d'agent technique polyvalent
11. Modification du tableau des emplois et des effectifs de TERVAL

Batiments communaux :

12. **Marché de travaux réhabilitation d'un commerce-logement à la Chapelle-aux-Lys : validation de l'avenant n° 05 du lot 02**
13. **Marché de travaux d'extension de la salle culturelle Ostarderia : validation des avenants**

Voirie :

14. **Décision sur la vente du tracteur communal kubota et son accessoire**
15. **Questions diverses**

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 10 Février 2026 des membres présents.

1) Décisions prises dans le mois

Devis validés dans le mois :

- AGRIMJ – réparation broyeur accotement CAL..... 914.11 € TTC
- ERCO – réparation lave-vaisselle salle petite Chapelle CAL 673.25 € TTC
- SIGNAUX GIROD – échelle limnimétrique – plan d'eau 189.85 € TTC
- CAVAC – réparation tondeuse BB..... 1 064.28 € TTC
- GARAGE SDA – réparation MASTER LT (embrayage, distribution).. 2 663.82 € TTC
- AUBOBOIS – portes de placard – logement locatif CAL..... 460.38 € TTC

Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour le mois de décembre. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas de dossiers de droits de préemption urbain déposés pour le mois de Février.

2) Approbation des comptes financiers uniques 2025 :

➡ Comptes Financiers Uniques (CFU) 2025

*** Monsieur le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.**

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la commission finances du 24 février 2025,

Considérant que les Comptes Financiers Uniques met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Commune,

Considérant que les Comptes Financiers Uniques est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ces Comptes Financiers Uniques remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Monsieur le Maire n'a pas participé au débat, ni au vote de ces Comptes Financiers Uniques ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis-Marie BRIFFAUD, maire délégué de Breuil-Barret, délibérant sur les Comptes Financiers Uniques 2025, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite des Comptes Financiers Unique 2025, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		131 734,69	439 623,33		439 623,33	131 734,69
Opérations de l'exercice ...	1 600 236,86	1 933 563,24	1 030 435,75	1 204 014,76	2 630 672,61	3 137 578,00
TOTAUX	1 600 236,86	2 065 297,93	1 470 059,08	1 204 014,76	3 070 295,94	3 269 312,69
Résultats de clôture		465 061,07	266 044,32			199 016,75
Restes à réaliser	-	-	284 408,92	560 110,36	284 408,92	560 110,36
TOTAUX CUMULES	1 600 236,86	2 065 297,93	1 754 468,00	1 764 125,12	3 354 704,86	3 829 423,05
RESULTATS DEFINITIFS		465 061,07		9 657,12		474 718,19

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Résultats reportés		182 439,78		88 196,09	-	270 635,87
Opérations de l'exercice ...	110 516,04	107 450,35	419 864,89	581 965,58	530 380,93	689 415,93
TOTAUX	110 516,04	289 890,13	419 864,89	670 161,67	530 380,93	960 051,80
Résultats de clôture		179 374,09		250 296,78		429 670,87
Restes à réaliser	-	-	335 187,13	83 185,05	335 187,13	83 185,05
TOTAUX CUMULES	110 516,04	289 890,13	755 052,02	753 346,72	865 568,06	1 043 236,85
RESULTATS DEFINITIFS		179 374,09	- 1 705,30			177 668,79

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENTS LES ROCHES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		25 432,24	43 328,74		43 328,74	25 432,24
Opérations de l'exercice ...	41 345,01	36 000,00		41 345,01	41 345,01	77 345,01
TOTAUX	41 345,01	61 432,24	43 328,74	41 345,01	84 673,75	102 777,25
Résultats de clôture		20 087,23	1 983,73			18 103,50
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	41 345,01	61 432,24	43 328,74	41 345,01	84 673,75	102 777,25
RESULTATS DEFINITIFS		20 087,23	- 1 983,73			18 103,50

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENTS LE CLOS DE LA JARRIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 905,92		40 222,98	-	42 128,90
Opérations de l'exercice ...	7 152,64	7 446,00		7 152,64	7 152,64	14 598,64
TOTAUX	7 152,64	9 351,92	-	47 375,62	7 152,64	56 727,54
Résultats de clôture		2 199,28		47 375,62		49 574,90
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	7 152,64	9 351,92	-	47 375,62	7 152,64	56 727,54
RESULTATS DEFINITIFS		2 199,28		47 375,62		49 574,90

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENTS LE CLOS DES BLEUETS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		-		-	-	-
Opérations de l'exercice ...	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	-	-	-
Résultats de clôture		-		-		-
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	-	-	-	-	-
RESULTATS DEFINITIFS		-		-		-

après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents, adopte **les comptes financiers uniques 2025**.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
en exercice	36	POUR	34
présents	33	CONTRE	00
procuration	01	ABSTENTION	00
pris part au vote	34	TOTAL	34

3) *Approbation des budgets de Terval 2026 :*

↳ **Budget principal :**

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 376 968.16 €

Le Conseil adopte une section d'investissement qui s'équilibre à 1 488 564.24 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	527 410,00	-12 260,40	499 530,40	499 530,40	487 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	711 820,00	0,00	664 000,00	664 000,00	664 000,00
014	Atténuations de produits	11 280,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	321 515,00	0,00	552 340,00	552 340,00	552 340,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 572 025,00	-12 260,40	1 723 870,40	1 723 870,40	1 711 610,00
66	Charges financières	14 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	500,00		200,00	200,00	200,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 586 725,00	-12 260,40	1 748 370,40	1 746 370,40	1 734 110,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	263 570,69		587 858,16	587 858,16	587 858,16
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	85 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		348 570,69		642 858,16	642 858,16	642 858,16

TOTAL		1 935 295,69	-12 260,40	2 389 228,56	2 389 228,56	2 376 968,16
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 376 968,16

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	24 500,00	0,00	18 100,00	18 100,00	18 100,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	107 100,00	-40 348,04	164 349,04	164 349,04	124 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	163 000,00	0,00	143 000,00	143 000,00	143 000,00
731	Fiscalité locale	751 000,00	0,00	761 000,00	761 000,00	761 000,00
74	Dotations et participations (3)	598 996,00	0,00	532 840,00	532 840,00	532 840,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	158 860,00	0,00	119 400,00	119 400,00	119 400,00
Total des recettes de gestion courante		1 803 456,00	-40 348,04	1 738 689,04	1 738 689,04	1 698 340,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	13,00	13,00	13,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		3 180,00	3 180,00	3 180,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 803 561,00	-40 348,04	1 742 882,04	1 742 882,04	1 702 533,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00

TOTAL	1 803 561,00	-40 348,04	1 772 882,04	1 772 882,04	1 732 533,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	644 435,16
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 376 968,16
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	612 858,16	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 962,00	2 368,00	0,00	0,00	2 368,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	726 933,90	66 010,68	805 411,00	805 411,00	871 421,68
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	892 221,05	216 030,24	1 500,00	1 500,00	217 530,24
Total des dépenses d'équipement		1 621 116,95	284 408,92	806 911,00	806 911,00	1 091 319,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	250 296,78	250 296,78	250 296,78
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	87 000,00	0,00	95 600,00	95 600,00	95 600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		87 000,00	0,00	345 896,78	345 896,78	345 896,78
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 708 116,95	284 408,92	1 152 807,78	1 152 807,78	1 437 216,70

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	6 500,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 500,00		35 600,00	35 600,00	35 600,00

TOTAL	1 714 616,95	284 408,92	1 188 407,78	1 188 407,78	1 472 816,70
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					15 747,54
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 488 564,24

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	481 204,36	300 110,36	38 772,00	38 772,00	338 882,36
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	550 000,00	260 000,00	160 000,00	160 000,00	420 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 011 204,36	560 110,36	198 772,00	198 772,00	758 882,36
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	105 526,10	0,00	52 623,72	52 623,72	52 623,72
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	681 438,13	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	600,00	600,00	600,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Total des recettes financières		787 965,23	0,00	81 223,72	81 223,72	81 223,72
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 799 169,59	560 110,36	279 995,72	279 995,72	840 106,08

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	263 570,69		587 858,16	587 858,16	587 858,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	85 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	6 500,00		5 600,00	5 600,00	5 600,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		355 070,69		648 458,16	648 458,16	648 458,16

TOTAL	2 154 240,28	560 110,36	928 453,88	928 453,88	1 488 564,24
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 488 564,24

↳ Budget Lotissement les Roches :

La section de fonctionnement s'équilibre à 130 487.23 €

Le Conseil adopte une section d'investissement qui s'équilibre à 82 900.00€

↳ Budget Lotissement le Clos de la Jarrie :

La section de fonctionnement s'équilibre à 36 204.28 €

Le Conseil adopte une section d'investissement qui s'équilibre à 75 775.62 €

↳ Budget Lotissement le Clos des Bleuets :

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 802.00 €

Le Conseil adopte une section d'investissement qui s'équilibre à 8 603.14 €

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
en exercice	36	POUR	34
présents	33	CONTRE	00
procuration	01	ABSTENTION	00
pris part au vote	34	TOTAL	34

4) Affectation du résultat

Exposé :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal et des budgets annexes, il vous est proposé d'affecter les résultats constatés pour chacun des budgets comme ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant le transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026 à la Communauté de Communes du Pays de la Châtaigneraie, il convient d'intégrer les résultats de clôture du budget annexe Assainissement comme suit au budget principal de la commune

- Un excédent de fonctionnement de 179 374.09 €
- Un excédent d'investissement de 250 296.78 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'intégration des résultats, telle que présentée ci-dessus.**

BUDGET PRINCIPAL

Vu le compte financier unique 2025 et l'intégration des résultats du budget annexe assainissement, les résultats consolidés à reprendre en 2026 sur le budget principal de la Commune, sont les suivants :

Considérant que le compte administratif 2025 du budget principal fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 644 435.16 €
- Un déficit d'investissement de -15 747.54 €

Décide d'affecter les résultats consolidés de fonctionnement comme suit :

Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A <u>Résultat de l'exercice</u> <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	465 061.07 €
B <u>Résultats BA ASSAINISSEMENT</u> <i>(ligne 002 du compte administratif)</i>	179 374.09 €
C Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	644 435.16 €
D Solde d'exécution d'Investissement D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement (Cne -266 044.32 € + Asst 250 296.78 €)	-15 747.54 €
E Solde des Restes à Réaliser d'Investissement Besoin de financement Excédent de financement	23 699.36 €
Besoin de Financement F (D+E)	
Affectation C (G+H) 1) <u>Affectation en Réserves R1068</u> en Investissement G (au minimum couverture du besoin de financement) 2) <u>H Report en Fonctionnement R002</u>	644 435.16 €

BUDGET LOTISSEMENT LES ROCHES

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget Lotissement Les Roches fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 20 087.23 €
- Un déficit d'investissement de 1 983.73 €

Décide d'affecter les résultats au BP 2025 comme suit :

	Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A	<u>Résultat de l'exercice</u> <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	-5 345.01 €
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u> <i>(ligne 002 du compte administratif)</i>	25 432.24 €
C	Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	20 087.23 €
D	Solde d'exécution d'investissement D001 Besoin de financement R001 Excédent de financement	1 983.73 €
E	solde des Restes à Réaliser d'Investissement Besoin de financement Excédent de financement	
	Besoin de Financement F (D+E)	1 983.73 €
	Affectation C (G+H) 1) Affectation en Réserves R1068 en Investissement G (au minimum couverture du besoin de financement) 2) H Report en Fonctionnement R002	20 087.23 €
	Déficit reporté d'Investissement D001	1 983.73 €

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DE LA JARRIE

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget Lotissement le Clos de la Jarrie fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 2 199.28 €
- Un excédent d'investissement de 47 375.62 €

Décide d'affecter les résultats au BP 2025 comme suit :

	Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A	<u>Résultat de l'exercice</u> <i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	293.36 €
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u> <i>(ligne 002 du compte administratif)</i>	1 905.92 €
C	Résultat à affecter <i>A+B (hors Restes à réaliser)</i> <i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	2 199.28 €
D	Solde d'exécution d'investissement D001 Besoin de financement	

R001 Excédent de financement	47 375.62 €
E solde des Restes à Réaliser d'Investissement	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de Financement F (D+E)	
Affectation C (G+H)	
1) Affectation en Réserves R1068 en Investissement	
G (au minimum couverture du besoin de financement)	
2) H Report en Fonctionnement R002	2 199.28 €
Déficit reporté d'Investissement D001	

BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS DES BLEUETS

Considérant que le compte financier unique 2025 du budget Lotissement le Clos des Bleuets fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 0 €
- Un excédent d'investissement de 0 €

Décide d'affecter les résultats au BP 2025 comme suit :

	Résultat de FONCTIONNEMENT :	
A	<u>Résultat de l'exercice</u>	0 €
	<i>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)</i>	
B	<u>Résultats antérieurs reportés</u>	- 0.75 €
	<i>(ligne 002 du compte administratif)</i>	
C	Résultat à affecter	-0.75 €
	<i>A+B (hors Restes à réaliser)</i>	
	<i>Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous</i>	-0.75 €
D	Solde d'exécution d'investissement	
	D001 Besoin de financement	
	R001 Excédent de financement	0 €
E	solde des Restes à Réaliser d'Investissement	
	Besoin de financement	
	Excédent de financement	
	Besoin de Financement F (D+E)	
	Affectation C (G+H)	
	1) Affectation en Réserves R1068 en Investissement	
	G (au minimum couverture du besoin de financement)	
	2) H Report en Fonctionnement R002	0 €
	Déficit reporté d'Investissement D001	

5) Fiscalité : vote des taux communaux

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Fixe** les taux applicables en 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32.49 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	43.80 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.21 %

- **de donner** délégation à Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, de compléter et signer l'état 1259 et le charger de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	34
<i>présents</i>	33	CONTRE	00
<i>procuration</i>	01	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	34	TOTAL	34

6) validation contrat OGEC « Ecole Saint-André » TERVAL

Nathalie BETARD, Adjointe à l'enfance, rappelle au Conseil qu'il y a un contrat d'Association n° 01-25 avec l'Ecole Privée Saint-André concernant la participation aux charges de fonctionnement de l'école.

Après une rencontre avec les membres du bureau de l'OGEC, il propose de fixer la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école à 875.00 € par élève scolarisé à l'école Saint-André (118 pour l'année scolaire 2025-2026), soit 103 259.28 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **DECIDE** de verser 875.00 € par élève scolarisé dans la commune soit 103 259.28 € pour 118 élèves, concernant l'année 2025-2026 au titre du contrat d'association à l'Ecole Saint-André de TERVAL.
- **DE PROCEDER** au versement de cette participation en 2 fois, à savoir :
 - 51 629.64 € en Mai
 - 51 629.64 € en Septembre

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	34
<i>présents</i>	33	CONTRE	00

<i>procuration</i>	<i>01</i>	ABSTENTION	<i>00</i>
<i>pris part au vote</i>	<i>34</i>	TOTAL	<i>34</i>

7) Accord des subventions aux associations communales

Corinne AUBINEAU, Adjointe à la vie associative expose au Conseil la nécessité de revoir le montant des subventions à attribuer pour l'année 2026.

Elle propose de maintenir la participation de 15 € par licenciés mineurs dans les clubs extérieurs qui n'ont pas d'équivalent sur la Commune de TERVAL.

Après discussion, sont attribuées les subventions comme suit pour l'année 2026 :

- EVBC (basket) 1 600.00 €
- Avenir gymnique La Châtaigneraie (8 licenciés)..... 120.00 €
- Club nautique la Châtaigneraie (11 licenciés) 165.00 €
- Twirling bâton 30.00 €
- Corps accords 15.00 €
- La Cicadelle (8 licenciés)..... 120.00 €
- Chez Jeanne-Marie..... 5 600.00 €
- Société de chasse du Breuil-Barret 250.00 €
- Société de chasse de La Tardière 250.00 €
- Club de tarot..... 100.00 €
- L'escapade..... 350.00 €
- Familles Rurales de la Chapelle-aux-Lys 250.00 €
- Astrolys de la Chapelle-aux-Lys..... 320.00 €
- Comité de Jumelage Birkenfeld La Tardière 300.00 €
- Foyer Rural En Remake 150.00 €
- Foyer Rural - Rando'Net La Tardière 350.00 €
- Comité des fêtes – Breuil-Barret..... 100.00 €
- Amicale des donneurs de sang 100.00 €
- Association Jeunes Sapeurs-Pompiers 90.00 €
- Banque alimentaire Vendée 107.00 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Châtaigneraie..... 300.00 €

*** Olivier VERDON, Fatima RASSINOX, Yves ADAM, Aurélien RAMBAUD, Philippe BOISSON, Liliane BERLAND-BECOT, Elisabeth LERAY, Roland CHEVALLEREAU, Michelle PASQUIER-NOIRAUT et Gérard LIAIGRE sortent de la salle et ne participent pas au vote.**

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	<i>36</i>	POUR	<i>23</i>
<i>présents</i>	<i>23</i>	CONTRE	<i>00</i>
<i>procuration</i>	<i>00</i>	ABSTENTION	<i>00</i>
<i>pris part au vote</i>	<i>23</i>	TOTAL	<i>23</i>

8) Durée amortissement sur les biens producteurs de revenus

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 02/04/2024, les durées d'amortissement ont été définies pour les dépenses relatives aux subventions d'équipement versées (chapitre 204) ainsi que le prévoit l'article L. 2321-2 28° du CGCT.

Pour rappel, les collectivités de moins de 3500 habitants ne sont pas soumises à l'obligation d'amortir les biens de leur actif.

Toutefois, il est conseillé de prévoir l'amortissement des biens productif de revenus.

Aussi, il est proposé de définir l'amortissement des immeubles productif de revenus, c'est-à-dire les bâtiments communaux soumis à un bail locatif (commercial ou non) comme suit :

Compte	Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissement
Compte 2132	Immeubles de rapport	De 15 ans

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'application de la durée d'amortissement des immeubles productif de revenus de la Commune de TERVAL telle que présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voies donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	34
<i>présents</i>	34	CONTRE	00
<i>procuration</i>	00	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	34	TOTAL	34

9) Facturation des photocopies aux associations de TERVAL

Par manque d'éléments, cette délibération est abrogée.

Les conclusions du rapport mis aux voies donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	
<i>présents</i>		CONTRE	
<i>procuration</i>		ABSTENTION	
<i>pris part au vote</i>		TOTAL	

10) Personnel communal : recrutement d'un agent sur accroissement temporaire d'activité - poste d'agent technique polyvalent

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir adjoint technique territorial.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un emploi temporaire :

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23, 1° accroissement temporaire d'activité du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : 6 mois renouvelable (si l'accroissement temporaire d'activité : 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs)*
- Temps de travail : travail à temps plein de 35h
- Nature des fonctions : Agent technique polyvalent voirie, espaces verts et bâtiments
- Niveau de recrutement : Catégorie C – grade adjoint technique de 2^{ème} classe
- Niveau de rémunération : Indice majoré 366 (ou au maximum sur l'indice brut 432 du grade de recrutement + le cas échéant, le régime indemnitaire)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	34
<i>présents</i>	34	CONTRE	00
<i>procuration</i>	00	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	34	TOTAL	34

11) Ressources Humaines : Modification du tableau des emplois et des effectifs

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Actuellement deux emplois permanents sont inscrits au tableau des effectifs de TERVAL pour la structure micro-crèche ; Educateur de Jeunes Enfants et Auxiliaire de Puériculture à 35h hebdomadaire.

Cependant, une disponibilité d'1 an a été demandé sur chacun de ces emplois, étant donné que c'est une disponibilité de plus de 6 mois (soit de longue durée), ceux-ci sont considérés vacants.

Aussi, à compter du 01/01/2026 la gestion de la structure micro-crèche sera assurée par un prestataire privé donc il n'est plus nécessaire que ces emplois figurent sur le tableau des effectifs.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des faits exposés, de modifier le tableau des effectifs, afin de supprimer l'emploi d'éducatrice de jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture à compter du 01/03/2026.

Cette modification entraîne la suppression de l'emploi permanent éducatrice de jeunes enfants et d'auxiliaire de puériculture à 35 heures hebdomadaires.

Vu le tableau des effectifs,

Vu les avis consultatifs du Comité Social Territorial du 26/01/2026 et 09/02/2026 sur le projet de suppression de l'emploi d'origine avec un avis des représentants des collectivités : favorable à l'unanimité et un avis des représentants du personnel : défavorable à l'unanimité.

➡ **Le Maire propose à l'assemblée de maintenir ces avis définitifs :**

- La suppression de l'emploi d'éducatrice de jeunes enfants à 35h hebdomadaire
- La suppression de l'emploi d'auxiliaire de puériculture à 35h hebdomadaire

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01 Mars 2026 comme suit :

EMPLOIS									
EMPLOI / POSTE	Temps de travail hebdo en H		Total		Catégorie			Grade(s) rattaché(s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (art.3-3 loi du 26/01/1984)
	TC	TNC	En H	En ETP	A	B	C		
SECTEUR ADMINISTRATIF									
	105	28	133	3,8					
DGS	35		35	1		X		REDACTEUR principal de 1ère classe	OUI
Agent d'accueil	35		35	1			X	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	OUI
Gestionnaire comptabilité et marchés publics	35		35	1		X		Rédacteur	OUI
Agent d'accueil et assistant RH		28	28	0,80			X	Adjoint administratif territorial	OUI
SECTEUR ANIMATION									
	0	16,00	12,02	0,34					
Agent d'animation		17,75	15	0,43			X	Adjoint d'animation territorial de 2ème classe	OUI
Agent d'animation		16,00	12,02	0,34			X	Contractuel - CDI	OUI
SECTEUR SOCIAL									
	70	22	92	2,6286					
Directrice de micro crèche	35		35	1	X			Educateur de jeunes enfants	OUI
Accompagnant éducatif petite enfance		22	22	0,63			X	Adjoint d'animation	OUI
Accompagnant éducatif petite enfance	35		35	1			X	Adjoint d'animation	OUI
SECTEUR MEDICO SOCIAL									
	70	0	70	2					
Auxiliaire de puériculture	35		35	1		X		Auxiliaire de puériculture	OUI
Auxiliaire de puériculture	35		35	1		X		Auxiliaire de puériculture	OUI

SECTEUR TECHNIQUE									
	245	30	270	7,71429					
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	OUI
Responsable service technique	35		35	1			X	Agent de maîtrise	OUI
Agent de restauration		22	19,43	0,56			X	Emploi de catégorie C	OUI
Agent de surveillance pause méridienne		8	5,57	0,16			X	Emploi de catégorie C	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial de 2ème classe	OUI
Agent technique polyvalent	35		35	1			X	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	OUI
Agent d'entretien		2,50	2,50	0,07			X	Emploi de catégorie C	OUI
TOTAUX	490	96,00	577	16,49					

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
en exercice	36	POUR	34
présents	34	CONTRE	00
procuration	00	ABSTENTION	00
pris part au vote	34	TOTAL	34

12) Bâtiments communaux : marché de travaux de réhabilitation d'un commerce-logement à la Chapelle-aux-Lys - validation de l'avenant n°05 du lot 02

Philippe BOISSON, Maire délégué, explique les avenants proposés par FRENESIS – SARL D'ARCHITECTURE concernant le marché de réhabilitation du commerce-logement de la Chapelle-aux-Lys, Commune de TERVAL.

• **LOT 02 pour l'entreprise GAURIAU :**

- **Avenant 05 - plus-value** : reprise de plancher pour un montant de 2 176.50 € HT soit 2 394.15 € TTC

Le reste des clauses du CCAP et du marché demeure inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** l'avenant présenté ci-dessus pour le lot 02 concernant le marché n°2024-10 de réhabilitation du commerce-logement de la Chapelle-aux-Lys, Commune de TERVAL.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les avenants ci-dessous du marché de réhabilitation de la salle de sports.

Les conclusions du rapport mis aux voies donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	34
<i>présents</i>	34	CONTRE	00
<i>procuration</i>	00	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	34	TOTAL	34

13) Bâtiments communaux : marché de travaux d'extension de la salle culturelle Ostardería – validation des avenants

Stéphane TURPEAU, Adjoint aux bâtiments, explique les avenants proposés par le cabinet d'architecte ABCD architecture Bertrand pour l'extension de la salle culturelle Ostardería, Commune de TERVAL.

LOT 02 pour l'entreprise VENANT :

- **Avenant 01** : Plus-value de 897.47 € HT – couvre joint de dilatation pour ouverture – tranché pour raccordement EU – protection réseau EP

LOT 03 pour l'entreprise A2 MENUISERIE :

- **Avenant 01** : Moins-value de 1 030.79 € HT – porte provisoire de chantier

LOT 04 pour l'entreprise OUEST ETANCHEITE :

- **Avenant 01** : Moins-value de 969.09 € HT –

LOT 05 pour l'entreprise GUYONNET SA :

- **Avenant 01** : Moins-value de 3 289.76 € HT – changement de bardage cassette « corten » et tôle plane « corten »

LOT 07 pour l'entreprise A2 MENUISERIE :

- **Avenant 01** : Plus-value de 1 643.63 € HT – modification porte de réserve, protection bas de porte

LOT 08 pour l'entreprise ADC PEINTURE :

- **Avenant 01** : Plus-value de 592.00 € HT – peinture du mur central

LOT 10 pour l'entreprise COMELEC :

- **Avenant 01** : Moins-value de 2 551.00 € HT – éclairage

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les avenants présentés ci-dessus pour les lots 02 – 03 – 04 – 05 – 07 - 08 et 10 concernant le marché n°2025-01 extension de la salle culturelle Ostardería, Commune de TERVAL.

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les avenants ci-dessus.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	34
<i>présents</i>	34	CONTRE	00
<i>procuration</i>	00	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	34	TOTAL	34

14) voirie : décision sur la vente du tracteur communal Kubota et son accessoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à la vente de biens n'ayant plus d'utilité pour elle ;

Considérant la proposition faite par l'association des chasseurs de bécassines de Gouberville ;

Considérant que la vente a eu lieu le 26 février 2026,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **DE VENDRE** le tracteur KUBOTA (immatriculée : DY 421 EZ) et son godet grappin à l'association des chasseurs de bécassines de Gouberville dont le siège est à Paris.
- **D'ENCAISSER** sur le budget 2026, une recette de 28 000.00 € pour la vente du tracteur KUBOTA et de 1 700.00 € pour la vente du godet grappin soit une somme globale de 29 700.00 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cet investissement.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

✓ **VOTE**

Conseillers	nombre	vote	nombre
<i>en exercice</i>	36	POUR	34
<i>présents</i>	34	CONTRE	00
<i>procuration</i>	00	ABSTENTION	00
<i>pris part au vote</i>	34	TOTAL	34

Le Maire,

Damien CRABEIL



A Terval, le 10.03.2026

Le Secrétaire de Séance,

Mickaël VERDON

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mickaël Verdon, the Secretary of the Session.